

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-03

Objet : DOSSIER UNESCO et LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – Conventions de partenariat avec l'Université de Lorraine et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Riche d'un passé plusieurs fois millénaire, Metz a accumulé au fil du temps un patrimoine architectural, paysager et urbain de premier ordre. Consciente de cette valeur exceptionnelle, la Ville de Metz conduit, depuis plusieurs années, une politique globale de valorisation, de protection et d'animation de son patrimoine, dont la richesse reste encore méconnue du grand public.

L'extension du secteur sauvegardé puis l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné en novembre dernier par le Ministère de la Culture et de la Communication, ont induit un changement du regard porté par les Messins sur leur propre ville, mais aussi par les visiteurs qui, attirés par les expositions présentées au Centre Pompidou-Metz, découvrent une ville au passé prestigieux.

Afin de consolider cette dynamique, la ville de Metz a initié une démarche active visant à faire reconnaître le centre historique et la nouvelle ville allemande par l'UNESCO, afin d'en obtenir l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Une telle démarche représente un enjeu important en termes de tourisme et de rayonnement international pour la collectivité.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et l'Université de Lorraine, plus particulièrement sa direction du numérique - production audiovisuelle et multimédia située campus du Saulcy à Metz, ont souhaité s'associer au Label Ville d'Art et d'Histoire et au dossier UNESCO en proposant deux projets s'inscrivant dans cette démarche et permettant la valorisation et la reconnaissance du patrimoine messin.

En premier lieu, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy souhaite mettre à disposition de la collectivité un outil pédagogique et de communication de premier ordre, à savoir une maquette en bois qui rendrait compte de la forme urbaine d'un quartier de la ville de Metz.

Dans l'optique de présenter au grand public une des pages les plus glorieuses de l'urbanisme messin, la collectivité projette d'organiser à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris puis à Metz, une exposition intitulée « Jacques-François Blondel à Metz ». Celle-ci proposera de faire découvrir, à travers son grand projet messin, les talents multiples de Blondel, collaborateur de l'Encyclopédie, auteur, concepteur de nombreux projets et professeur qui forma toute une génération d'architectes européens.

La maquette envisagée par l'Ecole d'Architecture de Nancy pouvant constituer un des éléments marquants de l'exposition, la Ville de Metz souhaite soutenir cette initiative. La maquette représentera les qualités exceptionnelles des places imaginées par Blondel et sera axée autour de la place d'Armes.

A l'issue de l'exposition, celle-ci pourra être présentée dans le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Sa réalisation serait alors confiée à des étudiants vacataires par le biais d'une convention de partenariat. La participation financière de la collectivité sera de 30 000 € et sera destinée à financer les travaux de recherche des étudiants vacataires, la fabrication de la maquette ainsi que l'achat de matériaux et de matériel afférents. Pour sa part, l'Ecole d'Architecture de Nancy prendra à sa charge le recrutement des étudiants vacataires, la gestion des contrats ainsi que l'encadrement pédagogique des étudiants.

De son côté, l'Université de Lorraine souhaite s'associer au dossier UNESCO en proposant de mettre à disposition de la collectivité son savoir-faire pédagogique, artistique et technique en matière de production audiovisuelle, en confiant, par le biais d'une convention de partenariat, la conception-réalisation d'un film vidéo à la Direction du Numérique/production audiovisuelle et multimédia de Metz.

Ce film, témoignant de la valeur universelle du patrimoine messin, d'une durée d'une quinzaine de minutes, sera intégré à la demande d'inscription et viendra compléter les nombreux documents qui seront soumis aux rapporteurs étrangers qui expertiseront le dossier pour le compte de l'Unesco.

Le coût total du projet sera de 25 300 € dont il est proposé que la collectivité finance 21 960 €, les 3 340 € représentant 50 % du matériel et l'intégralité de la direction de production seront à la charge de l'Université.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la commission des Affaires Culturelles réunie en date du 28 août 2012,

VU la volonté de la Ville de Metz de poursuivre une politique de valorisation, d'animation et de protection de son patrimoine architectural, paysager et urbain, déjà formalisée par l'extension du secteur sauvegardé et par l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire », afin de valoriser l'image de la ville auprès des habitants et des touristes,

CONSIDERANT l'enjeu important qu'un classement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité constituerait pour la Ville de Metz en termes de tourisme et de rayonnement international,

CONSIDÉRANT que l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et l'Université de Lorraine – Metz ont souhaité s'associer au Label Ville d'Art et d'Histoire et au dossier de classement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité en proposant deux projets s'inscrivant dans cette démarche et permettant la valorisation et la reconnaissance du patrimoine messin.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'Université de Lorraine validant la réalisation d'un film vidéo par la Direction du Numérique/production audiovisuelle et multimédia – site de Metz.
- **DE VERSER** dans les conditions définies dans la convention de partenariat jointe, à l'Université de Lorraine une participation financière d'un montant de 21 960 €.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy validant la réalisation d'une maquette des places de Jacques-François Blondel à Metz par des étudiants vacataires.
- **DE VERSER** dans les conditions définies dans la convention de partenariat jointe, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy une participation financière d'un montant de 30 000 €. Cette participation fera l'objet de deux versements, le premier à la signature de la convention de partenariat et le second, à la livraison de la maquette au cours du 2nd semestre 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la participation financière, de ses conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Affaires Culturelles, Finances
Référence nomenclature «ACTES» : 8 .9

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE